83

Norme internationale ISO 7265

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION•МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ•ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Skis de fond — Zone de montage de la fixation — Résistance à l'arrachement statique des vis — Spécifications et méthode d'essai

Cross-country skis — Binding mounting area — Static screw retention strength — Requirements and test method

Première édition — 1984-08-15

CDU 685.363.2 **Réf. nº : ISO 7265-1984 (F)**

Descripteurs : matériel de sport, ski, ski de fond, plan de pose, dispositif de fixation, spécification, essai, essai mécanique, matériel d'essai.

Prix basé sur 4 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 7265 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 83, *Matériel de sport et d'activités de plein air*, et a été soumise aux comités membres en septembre 1983.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée:

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Suisse
Allemagne, R.F.	Inde	Tchécoslovaquie
Autriche	Italie	URSS
Égypte, Rép. arabe d'	Japon	USA
Finlande	Suède	

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques:

Pologne

© **Organisation internationale de normalisation, 1984** ●

Imprimé en Suisse

Skis de fond — Zone de montage de la fixation — Résistance à l'arrachement statique des vis — Spécifications et méthode d'essai

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie des valeurs minimales de résistance à l'arrachement des vis de la zone de montage de la fixation des skis de fond, et décrit une méthode d'essai pour déterminer la résistance à l'arrachement statique des vis. Différentes valeurs sont spécifiées pour deux groupes de tailles :

Groupe 1 : de 130 à 175 cm

Groupe 2 : de 180 à 220 cm

Elle exclut particulièrement les skis alpins ; elle exclut également les skis utilisés avec des fixations à câble.

1.1 La zone définie pour monter la fixation, appelée « zone de montage de la fixation », doit être conçue par le fabricant de ski conformément à l'ISO 7264 et doit être la seule zone du ski soumise à l'essai, et peut être spécialement renforcée.

1.2 La présente Norme internationale s'applique aux skis sur lesquels les fixations sont montées à l'aide de vis dans la zone A_1 et de vis, clous ou autres systèmes d'attache dans la zone A_2.

1.3 La présente méthode d'essai contrôle à la fois la tendance des vis à s'arracher, des skis à se décoller et des filets du trou de perçage à se détériorer, en utilisant des vis d'essai sur lesquelles on applique une charge normale par rapport à la surface du ski.

2 Références

ISO 7264, *Skis de fond — Dimensions de la zone de montage pour les fixations à étrier.*

ISO 7793, *Skis de fond — Zone de montage de la fixation — Résistance au foirage des vis — Spécifications et méthode d'essai.*[1)]

3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.

3.1 résistance à l'arrachement des vis, F_R, en newtons : Caractéristique du ski à résister à des forces d'arrachement sur une paire de vis, dans les conditions définies aux chapitres 5 et 7.

3.2 résistance minimale à l'arrachement des vis, $F_{R\,min}$, en newtons : Valeur de résistance à l'arrachement telle qu'indiquée au chapitre 4.

3.3 profondeur de pénétration, d, en millimètres : Profondeur à laquelle la vis de montage de la fixation pénètre le ski (voir figure 1).

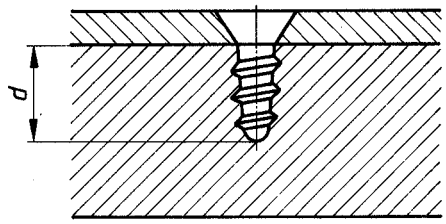

Figure 1 — Profondeur de pénétration d de la vis

3.4 moment de serrage, M_T, en newton mètres : Moment spécifié dans les conditions de montage ou d'essai, utilisé pour fixer la vis sur le ski, afin de garantir un assemblage ski-fixation suffisant.

4 Spécifications

Les valeurs indiquées dans le tableau 1 doivent être constatées pour la profondeur de pénétration d et pour la résistance minimale à l'arrachement $F_{R\,min}$.

Tableau 1

Groupe	Zone A_1		Zone A_2	
	d	$F_{R\,min}$	d	$F_{R\,min}$
	mm	N	mm	N
1	10 + 0,5	1 300	10 + 0,5	500
2	14 ± 0,5	1 600	14 ± 0,5	500

1) Actuellement au stade de projet.

Dimensions en millimètres

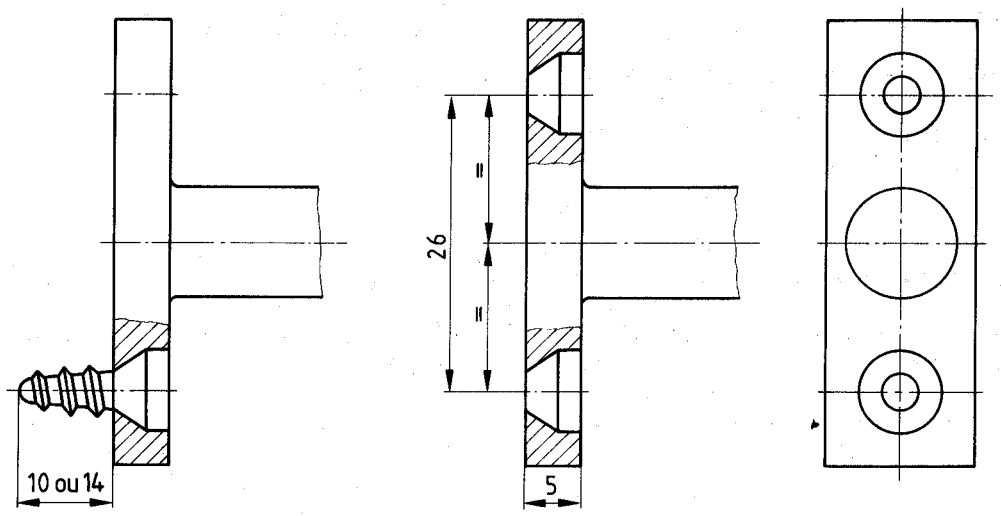

Figure 2 — Système d'attache

Dimensions en millimètres

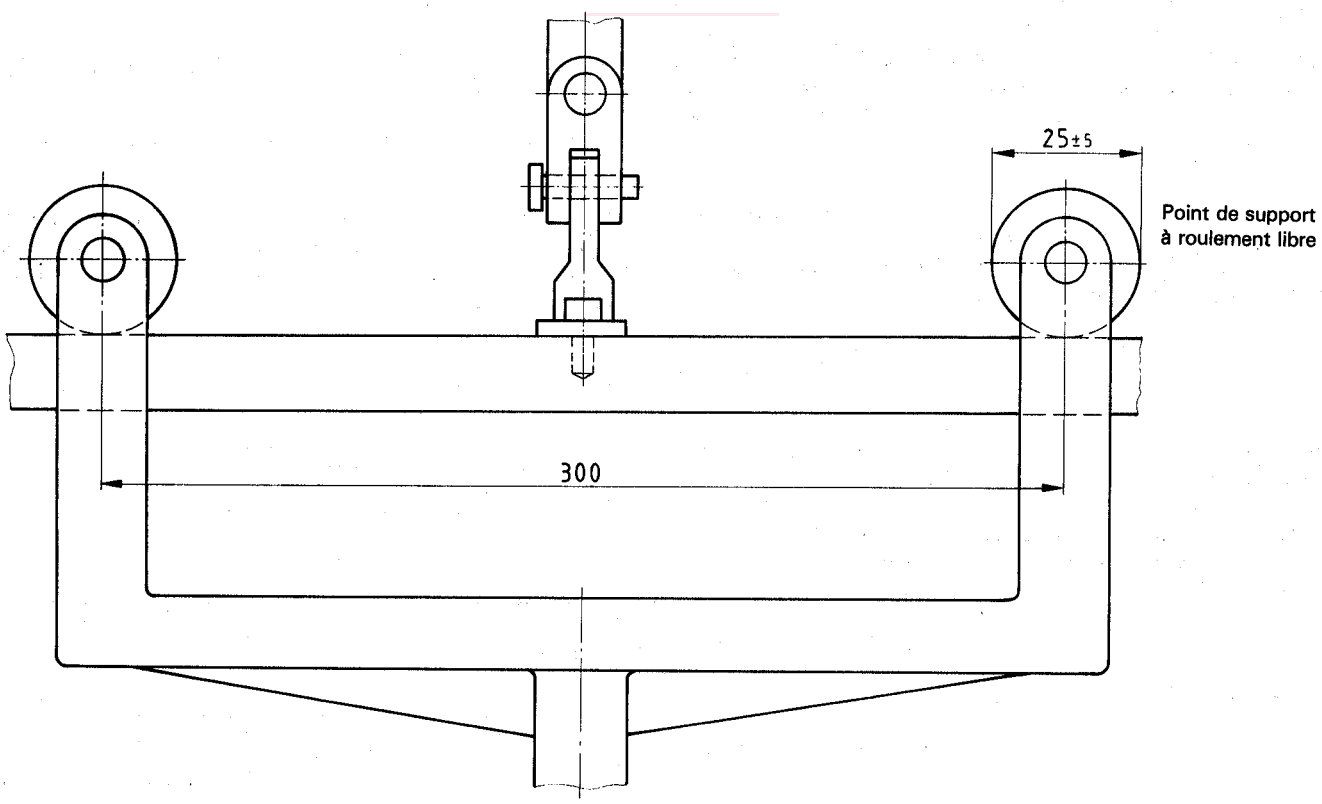

Figure 3 — Montage du ski pour l'essai

5 Appareillage

5.1 Dispositif d'arrachement

Le dispositif d'arrachement utilisé doit fournir une vitesse d'application d'une précision de ±20 % et une mesure de la force d'une précision de ±1 % avec une capacité d'application minimale de la force de 5 000 N.

5.2 Montage du ski pour l'essai (voir figure 3)

Le montage du ski doit être composé de:

a) un système d'attache conforme à la figure 2 en acier laminé à froid ou équivalent;

b) un dispositif du type joint de cardan relié au système d'attache du ski et de la machine d'essai;

c) un support de ski avec deux rouleaux à 300 mm l'un de l'autre.

Le montage du ski doit être du type joint de cardan (afin qu'aucun moment ne soit imposé au modèle de vis).

6 Vis d'essai

Les vis utilisées pour monter le système d'attache décrit en 5.2 et pour l'essai de résistance à l'arrachement statique doivent être conformes aux spécifications de la figure 4.

NOTE — Pour assurer la reproductibilité des résultats d'essai, il est recommandé d'utiliser les vis « SKIKRUE Pz/Sdv — SPOR Nr. 3 ».

7 Mode opératoire

7.1 Conditionnement

Le ski est soumis à l'essai à la température ambiante (20 ± 2 °C), sans conditionnement préalable particulier.

7.2 Montage du système d'attache

Le système d'attache doit être fixé au ski à l'aide de deux vis conformes au chapitre 6.

Localiser avec précision et percer les trous jusqu'à la profondeur indiquée dans le tableau 2, en utilisant un gabarit de perçage afin d'assurer la perpendicularité des trous par rapport à la surface du ski.

Tableau 2

Dimensions en millimètres

Groupe	Zone A_1 profondeur des trous	Zone A_2 profondeur des trous
1	10,5	10,5
2	14,5	14,5

Le diamètre de perçage doit être de 3,6 mm ou doit correspondre aux recommandations du fabricant de ski.

Monter les vis perpendiculairement à la surface du ski, sans taraudage ni lubrification. Le moment de serrage maximal des vis doit être de 3 N·m.

Dimensions en millimètres

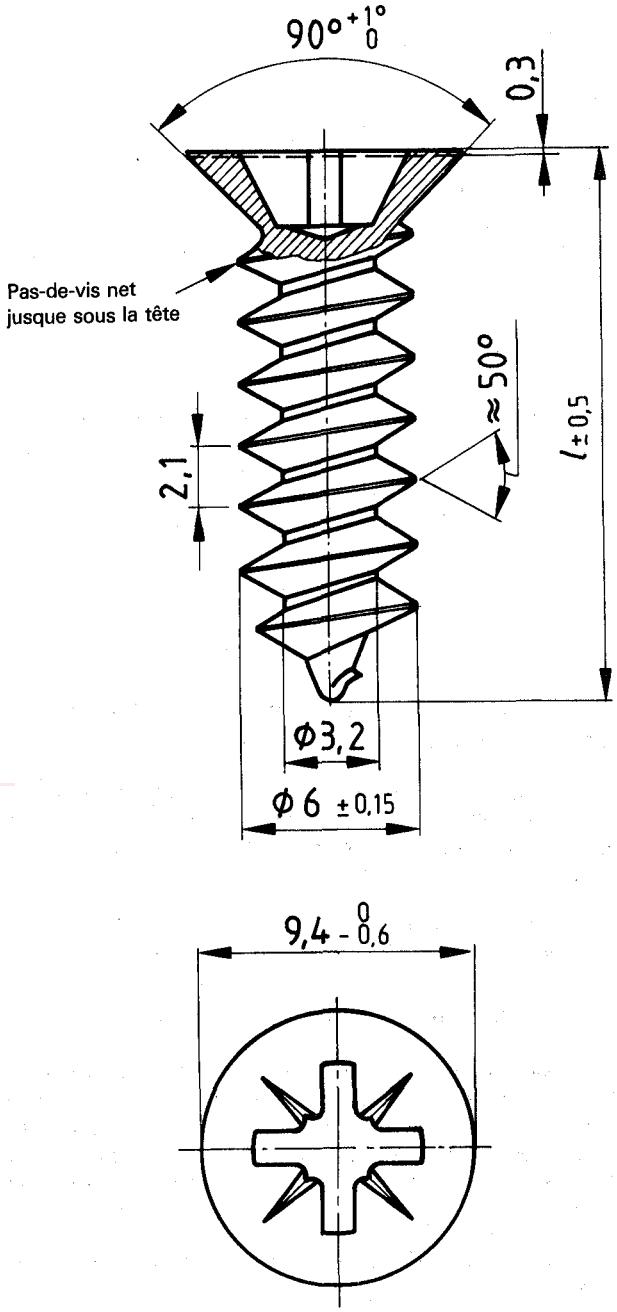

Groupe	Longueur des vis, l
1	17
2	13

Figure 4 — Vis d'essai